

Date de dépôt : 29 mai 2017

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier :

- a) RD 1100 Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2014 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès**
- b) RD 1152 Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2015 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès**

Rapport de M. Jean-Marc Guinchard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'économie a consacré tout ou partie de deux de ses séances à traiter des RD 1100 et 1152, renvoyés en commission par notre Grand Conseil, respectivement les 18 septembre 2015 et 23 septembre 2016.

Présidée par M. le député Thierry Cerutti, la commission a traité cet objet les 13 mars et 3 avril 2017, la première séance ayant été consacrée à l'audition du président et du directeur général de la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude et précision par M^{me} Noémie Pauli, que je tiens à remercier ici pour son excellent travail.

En préambule, les président et directeur général, MM. Yves Menoud et Philippe Vignon, estiment que l'ensemble des éléments clés sont donnés dans les RD 1100 et RD 1152. Ils n'ont pas d'autres commentaires à faire et se déclarent satisfaits de l'évolution de la deuxième et troisième année de fonctionnement de cette fondation, qui a changé sa structure suite à la demande du législatif.

La Fondation Genève Tourisme & Congrès a repris les activités de l'association qui a été mise en liquidation. Une commission de consultation a été mise en place et travaille sur cette nouvelle forme avec satisfaction.

A une question d'un député (S), M. Menoud répond que le choix concernant le mandat donné à M. Emmanuel Mongon ne s'est pas fait en 2015, mais que ce processus date de plus longtemps. Il y a 5 ou 7 ans, l'association a fait des recherches pour renouveler le concept des Fêtes de Genève. En octobre 2013, la Ville de Genève a annoncé le changement de structure avec des lignes directrices et a demandé à être intégrée aux discussions. Une convention de fonctionnement a été trouvée en 2014. En 2015, la fondation n'avait pas trouvé de solution satisfaisante. La situation devenait urgente. La Ville de Genève ne voulait plus que le Jardin anglais soit occupé plus de 10 jours en 2016.

M. Vignon explique encore que, sur la base des principes directeurs édictés par la Ville de Genève et sur la demande de l'ancien directeur et du conseil de fondation, il est allé à la recherche de plusieurs personnes qui auraient eu les compétences permettant de conceptualiser un nouvel événement. Le nom de M. Mongon est ressorti à plusieurs reprises. Ce dernier a exprimé son intérêt à travailler sur un concept qui devait se déployer sur 3 ans, de 2016 à 2018. Le conseil de fondation a validé l'engagement de M. Mongon. Plusieurs personnes extérieures ont ensuite travaillé sur la mise en œuvre du concept développé par M. Mongon, qui avait été validé par le conseil de fondation.

M. Menoud rajoute que, pendant l'édition 2015, M. Mongon a été sur place et a fait des études, des sondages et des auditions. Cela a permis de savoir qui était le public cible pour l'année suivante.

Un député (MCG) déclare être choqué de la façon dont s'est menée l'affaire des Fêtes de Genève. Il a l'impression qu'il y a une sorte d'irresponsabilité collective. Il sait pour le surplus que Genève Tourisme n'a pas pu organiser dans les meilleures conditions les fêtes de 2016.

M. Vignon explique qu'il a fallu mettre en œuvre l'événement en 8 mois.

Le même député demande que les auditionnés se positionnent clairement sur la façon dont les fêtes ont été organisées, de façon chaotique et étonnante, en 2016.

M. Menoud répond que, chaque fois que l'on parle des Fêtes de Genève, chacun est toujours dans une vision très personnelle de ce qui devrait ou ne devrait pas être fait et comment. L'émotionnel revient toujours de manière forte, compte tenu de l'attachement des Genevois à cette manifestation. Il faut savoir que les Fêtes de Genève n'ont pas toujours été gérées par

l'association à l'époque, mais le sont depuis 15 ans environ. Une formule magique a été trouvée pour mettre en place cet événement. Elle se fonde sur trois critères.

Le premier est que la manifestation est autofinancée (d'où le développement des pré-fêtes). Le second est que le but de cet événement est de faire venir des touristes. Et le troisième est d'avoir un événement qui ravit une partie des personnes qui vivent à Genève, spécialement les plus jeunes. Au moment où l'émotionnel l'emporte sur le rationnel, chacun a une part de responsabilité. Dans tous les cas, on est toujours plus intelligent après.

Un député (UDC) demande si le montant de plus de 3 millions octroyé à la Geneva Transport Card est un subventionnement déguisé des TPG.

M. Menoud répond négativement. Il s'agit d'un élément très important pour conquérir des congrès. Cette valeur ajoutée est plébiscitée autant par les utilisateurs que par les hôteliers.

M. Vignon explique que le Bureau des congrès de Genève génère un quart des nuitées hôtelières réservées à Genève. La ville est choisie pour ses conditions-cadres comme l'emplacement de Palexpo et la proximité de l'aéroport. Promouvoir le transport des congressistes est un atout. M. Menoud ajoute à cet égard que la négociation du montant avec les TPG est toujours très ardue.

Un député (Ve) demande quel est le bilan de la marque « GENEVALIVE ».

M. Menoud répond qu'il faudra lire le rapport 2017. La fondation a fait un appel d'offres en 2015 pour créer cette marque.

Le même député explique que, dans les comptes de l'Etat, on trouve deux indicateurs sur le tourisme à Genève. Il s'agit des nuitées et de l'ancienne marque qui a disparu.

M. Vignon répond qu'il faut savoir que la plupart des villes se sont dotées d'une marque de destination. Ce n'était pas le cas à Genève jusqu'en 2012. Ils se sont intéressés aux différentes communautés qui composent cette ville pour définir le positionnement idéal. L'ancienne marque « Genève – un monde en soi » a été le fruit d'un consensus de personnes qui n'étaient pas forcément d'accord entre elles. Cette marque travaillait plutôt sur une fermeture. La notoriété de Genève fait que « Geneva » est plus connu que « Genève ». Ainsi, la marque avait été traduite dans toutes les langues que propose Genève Tourisme. Le souhait était que cette marque soit utilisée par l'ensemble des acteurs du tourisme, mais, mis à part quelques prestataires comme Palexpo, tel n'a pas été le cas. Ce fut donc un projet mort-né. Il a eu

néanmoins le mérite de lancer une marque à Genève et d'amener la notoriété sur le fait qu'il était important d'avoir une marque de destination.

Sur cette base, la fondation a travaillé sur une nouvelle marque. En juin 2014, le conseil de fondation a validé la nouvelle marque « GENEVALIVE » proposée suite à un appel d'offres. Cette marque est appréciée.

Le même député demande s'il existe d'autres indicateurs que les nuitées et l'utilisation de la marque.

M. Vignon répond qu'il y a un index de performance qui se base notamment sur le nombre de « followers » sur les réseaux sociaux et le nombre de mentions dans la presse touristique de Genève. Ce sont des critères plus opérationnels. L'indicateur des nuitées est un indicateur générique qui montre le succès d'une destination. M. Menoud ajoute que le nombre de visiteurs que reçoit Genève Tourisme est aussi un indicateur.

Ce député demande encore où l'on peut trouver ces critères.

M. Vignon répond qu'il s'agit de critères opérationnels et qu'il se gardera bien de les communiquer à des concurrents, mais qu'il les partagera volontiers avec les députés membres de la commission.

Ce député (Ve) aimerait avoir un retour sur l'utilisation des transports.

M. Vignon répond qu'il aimerait connaître le nombre de conversions de la carte, mais qu'il n'a pas ce chiffre. Il aimerait aussi connaître la raison de la visite au moment de l'enregistrement de l'hôtel.

M. Menoud ajoute que Genève Tourisme dépend beaucoup de personnes tierces pour avoir des informations.

Un député (MCG) rappelle que les Fêtes de Genève ont enregistré un déficit de 75 000 F en 2014, de 700 F en 2015 et de 3,2 millions de francs en 2016. Il demande donc si un équilibre est atteignable pour les éditions 2017 et 2018.

M. Menoud répond que l'on sort du sujet vu qu'il s'agit ici et maintenant de traiter les rapports de 2014 et 2015. Le déficit pour 2016 est en fait de 3,5 millions de francs. A ce stade, la feuille de route de fonctionnement pour 2017 prévoit 450 000 F à 470 000 F de déficit sur un budget total de 3 millions. Ces chiffres ont été communiqués.

La commission s'est réunie et a traité à nouveau des RD 1110 et RD 1152 le 3 avril.

Les votes ont été les suivants :

Le président met aux voix la prise d'acte du RD 1100 :

Pour : 7 (2 UDC, 4 PLR, 1 PDC)

Contre : 3 (3 MCG)

Abstentions : 5 (1 Ve, 3 S, 1 EAG)

La prise d'acte du RD 1100 est acceptée.

Le président met aux voix la prise d'acte du RD 1152 :

Pour : 7 (2 UDC, 4 PLR, 1 PDC)

Contre : 3 (3 MCG)

Abstentions : 5 (1 Ve, 3 S, 1 EAG)

La prise d'acte du RD 1152 est acceptée.

Conclusions

Ce vote démontre une prise d'acte du bout des lèvres, avec un nombre conséquent d'abstentions. Il démontre surtout un certain fatalisme et un décalage d'actualité. En effet, les débats et questions des députés démontrent à l'environnement que le fait de traiter de RD datant de 2014 et 2015 – alors même que tout le monde s'est effarouché du déficit de 2016 – a amené dans nos débats une certaine confusion puisque les membres de la commission ont surtout pointé du doigt ce dernier aspect.

Qui plus est, pas plus les rapports 2014 et 2015 que l'audition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès n'a pu convaincre les députés du dynamisme et de la vision à long terme de ses responsables. Un député a même utilisé l'expression de « pauvreté crasse » quant à la qualité desdits rapports.

Ce nonobstant, je me permets de vous inviter, Mesdames et Messieurs les députées et députés, chères et chers collègues, à suivre les votes de la majorité de la commission et à prendre acte de ces rapports divers 1100 et 1152.